

L'Abeille du **PARC**

Journal d'informations du Parc naturel régional du Gâtinais français - N° 47 - Été 2012

DOSSIERS

Amélioration de l'habitat

Quel bilan après 3 ans
de programmation ?

Agendas 21

Pourquoi s'engager dans
cette démarche

UNE AUTRE VIE S'INVENTE ICI

©Dominique Wiscart-Mikoulin

SOMMAIRE

3

LE PARC EN ACTION

Des actions
en bref



4

HORIZON ET PANORAMA

Petite faune sauvage
crise du logement !



5

TERRE DE CULTURE

Le bois comme énergie
économique, efficace et local !



6/9

DOSSIERS

AMÉLIORATION DE L'HABITAT

Quel bilan à 3 ans ?

AGENDAS 21



10

PAROLE DE TERROIR

Maison du Parc
on fait plus qu'en parler !



11

ART DE VIVRE

Recyclerie du Gâtinais
rien ne se perd, tout se transforme !



12

LES RENDEZ-VOUS DU PARC

Manifestations communales

LA RECETTE DE L'ÉTÉ

Pois gourmands et pesto de
menthe poivrée de Milly



Édito

de Jean-Jacques Boussaingault,
Président du Parc naturel régional du Gâtinais français



Connaissez-vous
les Agendas 21 ?
« Agenda »
comme « outil de
planification »,
« 21 » comme 21^e
siècle.

Ce siècle débute
comme le siècle du développement
durable, il n'est pas rare d'entendre
ces mots au moins une fois par jour,
que ce soit dans les médias ou dans
les discussions... Galvaudés ? Non !
Simplement entrés dans le vocabulaire
quotidien, et dans les consciences :
économiser l'énergie et les ressources,
préserver la biodiversité, favoriser la
mixité sociale, réduire les émissions de
gaz à effet de serre...

Les Agendas 21 permettent de planifier
les actions des Communes dans ce sens.
C'est tout simple ! Une chance, le Dossier
de ce numéro de L'Abéille du Parc vous
explique tout...

À ce sujet, nous vous exposons également
le bilan à trois ans du programme d'intérêt
général d'amélioration de l'habitat,
qui n'est pas en reste en matière de
développement durable puisque les aides
ont porté sur l'isolation des logements,
l'accessibilité pour les personnes âgées
ou handicapées, les loyers modérés...

Le Parc, avec ses partenaires financiers*,
a versé 855 000 € d'aides aux particuliers
pour améliorer leur habitat. Et ce n'est
pas fini, le programme dure jusqu'en
août 2014.

Bel été à tous !

*État, Région, Départements Essonne et Seine-et-Marne



Retrouvez le Parc sur **facebook** : commentez, aimez...
Accessible depuis la page d'accueil www.parc-gatinais-francais.fr

PARC NATUREL RÉGIONAL DU GÂTINAIS FRANÇAIS

52 route de Corbell, 91590 Bauvine
Tél. : 01 64 98 73 93 - Fax : 01 64 98 71 90
info@parc-gatinais-francais.fr - www.parc-gatinais-francais.fr

Président de la publication : Jean-Jacques Boussaingault
Directrice de la rédaction : Emmanuelle Guilmault-Fanchini
Rédactrice en Chef : Fabienne Cotté

Comité de Rédaction : Jean-Pierre Colin (Rapporteur), Serge Blondy, Valérie
Corant-Ducuzzeau, Sylvie Duchateau, Laurent Ducruif, Bernadette Josse,
Evelyne Langellier-Bellevue, Béatrice Labois-Guérard, Dominique Picard,
Christine Soulat, Annie Vizez.

Avec la participation de l'équipe du Parc naturel régional du Gâtinais français.
Photographies : ©Marie-Lys Hagenmüller/Arellys (marielys91@orange.fr)
sauf mentions particulières

Rédaction : @Alain Decruck/ADC Communication (adoc@wanadoo.fr)

Mise en page : Fabienne Cotté/PNRGF

Imprimé par L'Artésienne, sur papier certifié FSC
ou PEFC avec des encres végétales.
ISSN 1620-3828



DES ACTIONS, en bref...

Initiative soutenue par le Parc **Quand la poussière devient cendre...**

Éric Cognard, menuisier installé à La Chapelle-la-Reine a eu l'idée de réutiliser les copeaux et sciures de son atelier. Avec un financement du Parc, il a fait l'acquisition d'une briqueteuse : cette machine compacte les déchets de bois et en fait des briquettes que le menuisier utilise ensuite l'hiver dans son poêle à bois, pour chauffer son atelier. La boucle est bouclée !

« Ce matériel réduit le volume de stockage et il offre une bien meilleure capacité de chauffage, sa combustion étant plus longue que pour la même quantité de bois non compressée. Il en résulte d'importantes économies d'énergie. Le tout automatiquement, donc sans aucune manipulation. La subvention du Parc de 3 720 € (sur un investissement hors taxes de 9 700 €) m'a permis d'alléger d'autant les crédits que j'aurais eu à rembourser sans cela ».



Un territoire où il fait bon vivre **L'accessibilité avant tout !**

Les 36 000 communes de France doivent être équipées d'un Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics (PAVE). Aujourd'hui, à peine 5 % d'entre elles (13 % de la population) se sont dotées de ce document de référence, qui présente un état des lieux de l'accessibilité de la commune, des propositions de travaux d'amélioration de l'accessibilité, leur chiffrage et leur programmation. Alors dans le Parc, on se lance ! Parce qu'on se doit d'être exemplaires en la matière et d'être un territoire où il fait bon vivre.

Les maîtres mots : lien social, commerces accessibles pour tous, bon vivre... Ça vous dit quelque chose ? Évidemment, nous y sommes tous sensibles ! Alors le Parc a travaillé avec un bureau d'étude pour que chacune des 69 communes de son territoire ait son PAVE !

Tous les besoins et toutes les pratiques de l'espace à aménager et les liaisons avec les cheminements accessibles existants et à venir ont été recensés. Les travaux à entreprendre pour une mise en accessibilité progressive de la voirie ont été envisagés à l'échelle du Parc et non plus seulement de la commune, afin d'aboutir à des aménagements de bourg cohérents (cheminements continus et sécurisés, nouveaux cheminements reliés aux existants).



©Nadine Percheron



Devoir de mémoire

Histoire et mémoire d'herboristes

De l'origine de la culture des plantes médicinales à Milly-la-Forêt au Moyen-Âge jusqu'à son déclin dans les années 1950, tout le travail de recueil de la mémoire orale réalisé par le Parc naturel régional du Gâtinais français sera édité dans un ouvrage intitulé « Histoire et mémoire d'herboristes ».

Outre les faits historiques, vous y trouverez les témoignages d'anciens herboristes ou de leurs descendants : souvenirs d'enfance, devenir herboriste, la vie quotidienne...

Réalisé en partenariat avec la commune de Milly-la-Forêt et avec la complicité d'Annie Moreau et Catherine Estrade, filles d'herboristes, cet ouvrage au parfum de menthe poivrée paraîtra au printemps 2013.

RECHERCHE CHOUETTE APPARTEMENT !

crise du logement pour la faune sauvage



Plusieurs espèces de rapaces nocturnes et de chauves-souris subissent une crise du logement ! Pire, elles sont en péril, principalement en raison de la raréfaction de leurs lieux de chasse, d'hibernation et de nidification. Caves, granges, combles et clochers sont rénovés, fermés ou grillagés et deviennent tous petit à petit inaccessibles à ces noctambules condamnés à disparaître de notre territoire. Voici comment nous pouvons favoriser leur protection.

Les combles et les clochers d'églises constituent les gîtes de reproduction privilégiés de bons nombres de chauves-souris. Pour des raisons d'économie d'énergie et d'optimisation de l'habitat, combles et granges sont réhabilités, bien isolés et rendus hermétiques aux chauves-souris.

Il en va de même pour les clochers d'églises presque systématiquement grillagés pour empêcher l'invasion des pigeons.

Pour les **petits mammifères aux mains ailées**, rien de plus simple, il suffit de créer plusieurs ouvertures de 8 cm sur 50 cm dans les grillages des abats-sons, à l'aide de planchettes en bois.

Après leur mise en place, ces aménagements sont suivis par les Techniciens du Parc. L'objectif est simple : recréer un réseau de gîtes favorables à la reproduction et à la survie de l'Effraie et des chiroptères.



Le gîte et le couvert

Lors des travaux de restauration ou de construction, pensez à réserver des cavités dans l'épaisseur des murs. Une simple ouverture de 15 cm² permettra à plusieurs chauves-souris d'y trouver refuge ainsi qu'à des passereaux.

Votre cave peut également héberger plusieurs individus en hibernation, à condition de leur laisser une ouverture dans la porte (8x20 cm suffisent). Il en va de même des entrées de glaciers ou des cavités souterraines.

Pas mieux pour la chouette effraie qui souffre elle aussi de cette crise du logement ! Cette grande chouette au masque facial blanc en forme de coeur, surnommée la Dame Blanche, s'aménageait couramment une petite place dans nos greniers, granges et pigeonniers, en hauteur à l'abri de la lumière et du vent. Aujourd'hui, il est presque rare de croiser sa silhouette dans les rues de nos villages à la nuit tombée.

Petits aménagements pour nouveaux habitants

Pour permettre à la **chouette effraie** d'accéder à nouveau aux combles des églises tout en fermant la porte aux pigeons, le Parc met gratuitement à disposition des communes des nichoirs spécialement adaptés.

Quinze nichoirs ont ainsi été installés sur le territoire à ce jour, dont 2 récemment à Chailly-en-Bière et à Villiers-sous-Grez. Auxquels s'ajoutent treize nichoirs installés par les associations NaturEssonne et Chevêche 77.

Église de Courdimanche-sur-Essonne et la surprise qui attendait les Techniciens du Parc !



LE PARC
Le Parc est le seul à proposer des solutions pour les chiroptères. Il a une bonne connaissance des rapaces nocturnes et des solutions à proposer. Les nichoirs sont en partie construits par les élèves de l'Institut Médico-professionnel de Vayres-sur-Essonne.

Quant à vos combles inoccupés, des solutions existent pour qu'ils servent d'habitats, n'hésitez pas à contacter le Parc.

Ces animaux sont inoffensifs, ne croyez pas les vieilles légendes d'un autre âge... Les chouettes vous débarrasseront des rongeurs, les chauves-souris vous permettront de profiter de vos soirées estivales sans moustiques !

Le saviez-vous ? Les chauves-souris font partie de l'ordre des chiroptères. Et en grec : chiro = main, ptère = aile

LE BOIS COMME ÉNERGIE

économique, efficace et... local !

L'utilisation du bois comme énergie de chauffage est un moyen économique et efficace de réduire les émissions de gaz à effets de serre. Fort de ce constat, le Parc naturel régional du Gâtinais français développe une filière bois énergie dédiée à l'approvisionnement des chaufferies bois.



La création de Gâtinais Bois Energie, société coopérative d'intérêt collectif (SCIC), est la solution choisie par le Parc et ses partenaires (propriétaires forestiers, transformateurs, clients) pour **développer une filière bois locale**.

Il s'agit d'une nouvelle forme d'entreprise coopérative associant des partenaires désireux d'œuvrer ensemble à la réalisation d'un projet de développement local.

Ses missions ?

- valoriser les espaces forestiers du territoire,
- garantir un approvisionnement de qualité et en quantité suffisante aux futurs utilisateurs,
- promouvoir la filière bois énergie sur le territoire.

Ses activités consistent dans l'achat de bois auprès des producteurs et sa revente à l'utilisateur (après transformation) à un tarif identique pour tous les clients.

Démarche pionnière en l'Île-de-France

Jean-Jacques Boussaingault, Président du Parc naturel régional du Gâtinais français :

« Ce projet monté dans le cadre de la charte forestière du Parc réunit propriétaires fonciers, utilisateurs, entreprises de transformation et salariés. C'est de l'économie sociale et solidaire !

Il s'agit d'un outil capable d'alimenter toutes les chaudières bois sur le territoire et éventuellement au-delà. Il permettra de réaliser des économies d'énergie tout en régénérant la forêt sans rejeter du CO₂ dans l'atmosphère. **La Maison du Parc à Milly-la-Forêt sera la première cliente de Gâtinais Bois Energie, la première dans l'Essonne.**

Création d'une filière bois énergie durable et éthique, avec des clauses sociales. Une filière bois énergie économiquement solidaire entre les coopérateurs (exploitants forestiers, transformateurs et clients).

Ce qu'en pensent ses partenaires



Jean-Marie Boeglin est agriculteur et propriétaire forestier à Pringy.

« Toutes les compétences se trouvent regroupées dans une même structure par le biais de la coopérative. Ces compétences sont fédérées par le Parc. Une démarche commune où chacun trouve son intérêt. Les plaquettes sont le meilleur moyen aujourd'hui de valoriser le bois ne présentant pas une grande valeur en tant que bois d'œuvre, de charpente ou d'ébénisterie ».



Dominique Guillois, chef d'entreprise de la société Butabois à Bouville. Il est partenaire du Parc au sein de la SCIC pour la vente de plaquettes.

« L'énergie bois est un système de chauffage très performant. Nous achetons le bois aux propriétaires forestiers, publics ou privés, et celui de moins bonne qualité est transformé en plaquettes pour être mis en vente. Nous proposons plusieurs produits comme les bûches, les granulés, et bien sûr les plaquettes.

Nos clients sont en majorité des particuliers et nous souhaitons, grâce à la SCIC, proposer nos produits aux collectivités locales, mairies et écoles ».



Bernard Lachenait, exploitant agricole, a créé une plateforme de transformation des déchets verts à Moigny-sur-École.

« Cette plateforme avait été souhaitée par le Parc pour produire du compost et de la plaquette. Il fallait initier le mouvement ! Je vois son développement à travers la société coopérative et la fabrication de plaquettes à partir de 2013. La SCIC sera créée par le Parc dans le but de réunir les intervenants de la

filière bois autour d'une même table sur un pied d'égalité : utilisateurs, propriétaires forestiers et plateforme ».

AMÉLIORATION DE L'HABITAT

quel bilan après 3 ans de programme ?

Signé le 12 septembre 2009 entre l'État, l'Agence nationale de l'habitat (ANAH) et le Parc naturel régional du Gâtinais français, le Programme d'intérêt général (PIG) pour l'amélioration de l'habitat a pour objectif de maintenir la population locale sur le territoire en améliorant sa qualité de vie. Un bilan à mi parcours vient d'être établi*.



Bilan : les économies d'énergie avant tout

Depuis 2 ans et demi, **174 demandes** de subventions concernant des travaux d'amélioration de l'habitat ont été soutenues par le Parc, représentant un montant total d'aides de 855 000 €. En y ajoutant les subventions octroyées par l'Anah, les caisses de retraite..., le montant total de subventions depuis le début de ce dispositif en 2009 atteint plus de 1,1 million d'euros.

Parmi ces dossiers :

155 concernent les économies d'énergie.

C'est le volet prioritaire du dispositif, car il a pour objectif de réduire la facture énergétique des ménages, et par là-même les émissions de gaz à effet de serre. Ce dispositif va être renforcé par la mise en place d'un programme « Habiter Mieux ». Il permettra de bénéficier d'une prime supplémentaire lorsque les travaux envisagés entraîneront un gain énergétique de 25 %.



6 dossiers concernent l'amélioration du logement

En termes de mises aux normes électriques, sécurisation, résorption des peintures au plomb...



13 dossiers concernent le maintien à domicile

Constitués pour l'essentiel par des travaux d'adaptation de la salle de bains (ex. remplacement de la baignoire par une douche).



Le PIG vise à lutter contre l'habitat indigne, promouvoir des logements durables et économes en énergie, maintenir à domicile des personnes âgées et/ou handicapées et soutenir la production de logements à loyers maîtrisés.

Pour réaliser cet ambitieux programme, le Parc s'appuie sur un bureau d'études, le Groupement PACT, chargé du suivi-animation du dispositif.

Rappels

Les subventions s'appliquent à trois types de travaux, qui peuvent être liés :



aux **économies d'énergie** (isolation de la toiture, des murs, chauffage bois ou solaire...) avec réalisation d'un diagnostic thermique gratuit par un technicien du Parc ou du PACT,



à l'**adaptation** des logements aux personnes âgées ou handicapées en vue de leur maintien à domicile,



à la **lutte** contre le logement inconfortable, insalubre ou indigne.

Quels montants de subventions ?

Les subventions varient en fonction de la nature des travaux et du statut d'occupation du logement (propriétaire occupant, propriétaire bailleur ou syndicat de copropriété).

Leur montant peut représenter de 10 à 70 % du montant total hors taxes des travaux, plafonné toutefois de 5 000 à 75 000 €. Un bonus de 25 % est appliqué au taux de subvention lorsque des matériaux écologiques sont mis en œuvre ou qu'il est fait appel à une énergie renouvelable.

Les logements doivent avoir été construits avant 1990.

Pour toute demande d'information

contactez la permanence téléphonique du PACT :

01 60 78 17 11

du lundi au vendredi

de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30.

Un conseiller dédié à l'accueil des demandeurs recevra et orientera vos demandes.

Plaquette à télécharger : www.parc-gatinais-francais.fr

*Il est encore possible de bénéficier des aides prévues dans ce dispositif jusqu'en août 2014.

TÉMOIGNAGES

M. et Mme. T. ont installé une **chaudière à granulés** dans leur maison de Châtenoy, dont ils sont propriétaires.

« Deux raisons ont dicté notre choix : économiser l'énergie et respecter l'environnement. Au moment de commencer les travaux, notre Maire nous a indiqué que le Parc pouvait les subventionner à 50 % de leur montant. Le diagnostic établi par le Parc a montré la possibilité d'amortir l'investissement sur 5 ans seulement. C'était convaincant ! On n'a rien changé à l'installation existante et ça marche très bien. Sans les 10 000 € versés par le Parc et ses conseils très pertinents, nous n'aurions pas pu mener à bien ces travaux ».

Montant HT des investissements retenus : 20 000 € (plafond)

Subvention du Parc : 10 000 €



M. et Mme C-D., à Milly-la-Forêt, ont bénéficié des subventions du Parc, au titre des **économies d'énergie**, pour le **remplacement de leur chaudière et l'isolation d'une partie des combles en ouate de cellulose**.

« À la suite de notre demande au Parc, un technicien est venu dresser

un bilan énergétique de notre logement. Puis une estimation des travaux a servi à calculer la subvention à laquelle nous pouvions prétendre. L'intérêt pour nous est qu'au départ, faute de moyens suffisants, nous pouvions seulement

changer les menuiseries. Avec l'aide du Parc, pour le même prix, nous avons pu changer la chaudière, isoler les combles et même refaire nos menuiseries ».

Montant HT des investissements retenus : 13 327 €

Subvention du Parc : 7 253 €

Ils ont bénéficié des subventions du Parc



M. et Mme M. sont propriétaires occupants de leur logement à Buno-Bonnevaux. Ils ont obtenu une subvention du Parc, pour le **remplacement d'une baignoire par une douche, au titre des travaux d'adaptation aux personnes âgées en vue de leur maintien au domicile**.

« Le PACT Essonne a effectué une visite technique à notre domicile et nous a conseillé pour le choix des équipements et les travaux à réaliser. Après notification de la subvention par le Parc, nous avons engagé des travaux de l'ordre de 7 000 €, et avons pu bénéficier d'un financement représentant 70 % de leur montant. Nous n'aurions jamais fait si bien sans l'aide du Parc ! Ce programme contribue au maintien des habitants sur le territoire du Parc et aussi à la préservation de son patrimoine bâti ».

Montant HT des investissements retenus : 7 021 €.

Subvention du Parc : 4 914 €

M. et Mme G. vont réaliser des **travaux d'isolation thermique extérieure** dans leur maison du Vaudoué en vue de l'obtention du label BBC rénovation (Bâtiment Basse Consommation). Leur but ? **La louer à un loyer maîtrisé**. Une réalisation qui s'annonce comme exemplaire !

« Après un diagnostic thermique réalisé par le PACT Seine-et-Marne en 2010, nous avons demandé une subvention au Parc, appuyée par un avis très favorable de Pierre Bacqué, Maire et Conseiller général. Nous avons pu ainsi mettre en place un projet basé sur l'isolation (toiture, murs, planchers, vitrages triple épaisseur...), la suppression des ponts thermiques, l'étanchéité à l'air, la ventilation contrôlée... L'aide technique et financière du Parc permet le suivi d'un budget maîtrisé et nous assurera une rentabilité acceptable. Il vaut mieux se faire conseiller avant d'engager de tels travaux ! ».

Montant HT des investissements retenus : 52 930 €.

Subvention du Parc : 31 758 €





AGENDAS 21 LOCAUX

vitrites du développement durable

Le Parc est fortement engagé dans le développement durable, grâce à des outils comme l'Agenda 21 et le Plan climat qui se révèlent particulièrement efficaces dans la lutte pour la préservation de la planète. Le Parc accompagne les communes lorsqu'elles souhaitent mettre en place ces outils qui permettent à leurs habitants de mieux vivre sur le territoire. Une chance qu'ils doivent saisir en s'impliquant à leur échelle. Car l'addition de petits gestes individuels peut créer de grands changements. Habitants, mobilisez-vous !

Tout commence à Rio...

L'Agenda 21 est un programme d'actions pour le 21^e siècle adopté officiellement par 173 chefs d'Etats lors du sommet de la Terre à Rio de Janeiro en 1992.

Il appelle les collectivités territoriales à mettre progressivement en œuvre, de manière pérenne et en concertation avec leurs habitants, des actions programmées prenant en compte les enjeux du développement durable à l'échelle de leur territoire, autour de 5 finalités : la lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère, la préservation de la biodiversité, la protection des milieux et des ressources, l'épanouissement de tous les êtres humains, la cohésion sociale et la solidarité entre territoires et entre générations et enfin, les dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

Naissance de l'Agenda 21 local

Ainsi est né l'Agenda 21 local. Son élaboration et son application sur le terrain exigent la mobilisation de tous les acteurs : élus, services municipaux, associations, administrations. Et bien sûr, les habitants du territoire, conscients du fait que ces actions contribuent à l'amélioration de leur qualité de vie.

Pour être efficace, cet outil de planification doit **évoluer**. D'où la nécessité d'une évaluation périodique des actions réalisées. D'autant que l'Agenda 21 fixe les projets du territoire sur une période de 10 à 15 ans.

Les Chartes des Parcs naturels régionaux de France (au nombre de 46), sont elles-mêmes des Agendas 21. C'est une chance pour les communes adhérentes qui bénéficient d'ores-et-déjà d'outils mis en place par le Parc.

Des outils gâtinais

Le Parc s'est engagé dans un programme de réduction des gaz à effets de serre et d'adaptation de son territoire aux changements climatiques : c'est le **Plan climat énergie territorial**, le volet énergie de l'Agenda 21 local. Comment y parvenir ?

- en **économisant l'énergie** dans les bâtiments communaux et l'éclairage public ;
- en **développant les énergies renouvelables** telles l'énergie bois, et les **circuits courts** : bois, chanvre

pour l'isolation, produits locaux (cresson, miel, produits maraîchers, plantes aromatiques et médicinales...) ;

- en orientant les communes vers un **urbanisme durable**, les transports alternatifs à la voiture individuelle ;
- en **éliminant les pesticides** de la gestion des espaces publics, comme le prévoit la Charte de gestion écologique des espaces communaux que le Parc met à la disposition des Communes.

Les communes, fers de lance

... de la politique de développement durable

Le Parc aide les Communes qui se dotent de leurs propres Agenda 21 et Plan climat afin de relayer cette politique. C'est d'ailleurs une des conditions requises pour qu'elles puissent bénéficier de bonus de subventions.

Les Communes du Parc bénéficient également de la **Charte forestière du Parc**. Son objectif prioritaire est de parvenir à une gestion durable de la forêt respectueuse de la biodiversité. Cela ne peut se réaliser qu'en obtenant l'adhésion des propriétaires fonciers à cette démarche. Le renforcement de la **filière bois-énergie** pour un approvisionnement local en bois de chauffage (bûches, plaquettes, granulés...) permettra le développement de chaufferies bois communales et privées.

Avoir le déclic Agenda 21

Si les collectivités territoriales se doivent d'être exemplaires dans la conduite de leurs politiques publiques, chaque habitant peut agir à son échelle pour la préservation de la planète. Face à l'ampleur des enjeux, il doit se comporter en citoyen éco-acteur du développement durable.

C'est tout un état d'esprit consistant à évaluer l'impact sur l'environnement de sa manière de vivre, de travailler ou de consommer. Mais aussi à adopter, en particulier, des comportements économes et propres, comme éteindre la lumière lorsqu'on quitte une pièce.

À ce propos, sachez qu'éteindre l'éclairage public quelques heures la nuit permet à une Commune de réaliser jusqu'à 40 % d'économies directes sur sa facture énergétique !

C'est le cas à Boigneville, où une Charte de protection du ciel nocturne et de l'environnement a été votée par les élus pour la réduction des pollutions lumineuses.



De petits gestes simples et efficaces

Ou encore : planter dans son jardin des bulbes, vivaces et arbustes ne nécessitant pas d'engrais et peu gourmandes d'eau, ce qui préserve l'eau et la nature ; s'organiser entre voisins pour emmener les enfants à l'école au lieu d'utiliser chacun sa voiture, ce qui réduit la pollution atmosphérique.

Évitez également de consommer des produits alimentaires hors saison et importés (si vous cédez à un achat impulsif, pensez au coût du transport, à son impact sur l'environnement et au prix à payer...).

Privilégiez les circuits courts. Ils vous procurent de bons

produits locaux, réduisent les transports et dynamisent l'économie locale.

Pour les investissements relatifs à votre logement, se chauffer au bois c'est efficace, moins cher, et un geste de solidarité économique aidant les agriculteurs à vivre de leur métier. Au final, les forêts sont mieux gérées et on favorise aussi le développement durable... Cette liste est loin d'être exhaustive.

Ainsi tout est lié ! Chacun a sa part de responsabilité, mais nous avons tous la capacité d'y remédier en agissant solidairement pour sauver notre planète. Passez le message à vos amis et voisins !

PARTAGES D'EXPÉRIENCES

©Bruno Lamy



Robert Régula,
Maire adjoint de
Cély-en-Bière

« Notre volonté de nous engager dans une démarche d'Agenda 21 vient d'une

part, que nombre de **nos actions étaient déjà empreintes de préoccupations relatives à un développement durable** : une commission Développement Durable instaurée dès le début du mandat, une gestion maîtrisée des espaces communaux, une politique « zéro phyto » mise en œuvre avec le Département et le Parc, des normes conformes aux Grenelle 1 et 2 imposées aux nouvelles constructions du golf, un projet de construction de logements sociaux prévu pour 2013...

Un Agenda 21 donnerait de la **cohérence** à toutes les démarches

entreprises : une meilleure **lisibilité des actions** de la Commune, une bonne compréhension par la population, et donc une implication de chacun. L'Agenda 21 pourrait se résumer à la mise en œuvre d'une politique de développement durable locale avec des objectifs à court et moyen termes.

L'implication des habitants dans une politique participative nous est apparue comme un outil essentiel pour donner une réalité à cette démarche et la rendre pérenne.

Le fait d'être membre du Parc naturel régional est évidemment moteur dans notre engagement, ne serait-ce que pour être **cohérent avec notre adhésion au Parc**, mais aussi pour le soutien technique, et dans une moindre mesure, en raison des incitations financières au travers des éco-conditionnalités.



©Bruno Lamy

La mise en œuvre est assez lourde, la première étape fut de convaincre les membres du Conseil Municipal de l'intérêt d'une telle démarche. La suivante sera de convaincre la population dont l'adhésion est indispensable pour donner une réalité durable à cet engagement.

Quant au bénéfice que nous tirons de cet Agenda 21, il reste à concrétiser puisque nous sommes au début de la démarche. Mais nous espérons qu'il donnera de la cohérence à notre démarche, qu'il la pérennisera en créant de la **cohésion dans notre village** ».



Jean-Jacques Boussaingault,
Maire de
Boigneville

« Depuis 1999 on essayait déjà de faire des économies d'énergie,

de réduire les produits phytosanitaires ainsi que la consommation d'eau... Nous faisons du développement durable sans le savoir !

Puis, nous nous sommes dit qu'il fallait **passer à la vitesse supérieure** en élaborant un "Plan Climat" en 2007 puis un Agenda 21 en 2009, afin de faire reconnaître les actions de développement durable déjà réalisées, de servir d'exemple pour la population, les collectivités voisines, et créer une dynamique favorable. L'association Notre Village qui aide

les communes de moins de 3 500 habitants, a fait un audit établissant les points forts et les points faibles de la commune. Le comité de pilotage, **composé d'élus et d'habitants de toutes les catégories socioprofessionnelles**, a travaillé sur les cinq finalités du développement durable.

La phase de réflexion, jusqu'à la rédaction du programme aura duré un an. Pour l'élaboration de la synthèse, nous avons réfléchi à ce que nous pouvions réaliser ou pas en terme de coût et nous avons **écarté les actions qui n'étaient pas dans notre domaine de compétence**, comme le ramassage des déchets médicaux.

40 fiches-action ont été créées et sont presque toutes en cours de réalisation. Le fait d'être dans un Parc naturel régional nous a permis de bénéficier d'outils déjà réalisés



et l'Agenda 21 de Boigneville a été labellisé en 2011, par le Ministère de l'Écologie, pour trois ans.

Si quelques interrogations existaient, **la démarche Agenda 21 a été depuis largement intégrée dans les habitudes**. Elle permet de développer une **image positive** d'une commune qui fait des efforts, auprès des différents partenaires.

Ceci, sans compter les économies réalisées en électricité, en eau, en produits phytosanitaires... **Chacun à son échelle peut apporter sa pierre à l'édifice** ».

Extrait des Cahiers du fleurissement - Juin-juillet 2012

LA MAISON DU PARC

pas que des paroles !

La Maison du Parc sort de terre ! À l'image du territoire bien sûr... Démarrée en janvier 2012, sa construction devrait s'achever début 2013. Le promeneur peut déjà imaginer ce que sera son aspect définitif en flânant sous le mail boulevard Lyautey à Milly-la-Forêt.

Claire-Lise Campion est Vice-Présidente du Conseil général de l'Essonne et Vice-Présidente du Parc naturel régional du Gâtinais français. À ce titre, elle se montre particulièrement attentive, dans le cadre de la Mission Sud Essonne qu'elle anime, à l'action du Conseil général sur cette partie du territoire départemental. Elle rappelle les grandes lignes du projet, son financement et sa spécificité.

Claire-Lise Campion et Dominique Jourjon



Qualité environnementale

Dominique Jourjon, de la Direction Construction et Bâtiments du Conseil général de l'Essonne, souligne les efforts déployés, à tous les stades du projet, pour **aboutir à une réalisation architecturale**

présentant une haute qualité environnementale.

« Nous avons voulu être **exemplaires** :

- **consommation d'énergie** largement inférieure aux exigences du label BBC,
- **isolation renforcée**,
- **ventilation naturelle** pour rafraîchir le bâtiment ainsi qu'un mur en briques de terre, qui permet d'éviter la climatisation gaspilleuse d'énergie,
- **chaufferie bois** (la société coopérative en création fournira les plaquettes bois ; de nombreuses collectivités se sont engagées dans l'utilisation du bois comme énergie de chauffage),
- **récupération des eaux de pluies** pour l'arrosage et les sanitaires,
- **aménagements paysagers** privilégiant les plantes locales moins dévoreuses d'eau... ».

« La Maison du Parc comportera un bâtiment principal de 564 m² répartis sur 2 niveaux, 2 granges réhabilitées (dont une aménagée en chaufferie), et à l'extérieur un espace paysager. Le budget global prévisionnel de l'opération est de 3,4 millions d'euros. Son financement est réparti à 60 % pour la Région Ile-de-France et à 20 % pour les Départements de l'Essonne et de la Seine-et-Marne.

Nous avons voulu **des matériaux naturels et de provenance locale** pour la construction :

- **bois d'origine française** (Vosges, Orléans, Loire) pour l'ossature du bâti, les bardages, la charpente, les murs, les menuiseries..., car le bois c'est l'avenir,
- **grès de Fontainebleau** issu de la carrière de Moigny-sur-École pour les soubassements des façades,
- isolants en **laine de bois**.

Pour le concept architectural, accompagné par l'Agence Joly & Loiret, notre préoccupation a été **d'intégrer le bâtiment et les matériaux utilisés dans l'environnement urbain de la ville**. Sa forme rectangulaire, simple et compacte, reprend la volumétrie des séchoirs à plantes traditionnels et des granges ».

La **biodiversité** n'est pas en reste : les façades de la Maison du Parc accueilleront des nichoirs pour mésanges, martinets, hirondelles et chauve-souris... La mare et le jardin pédagogiques offriront le gîte et le couvert à la petite faune sauvage.

Esprit d'innovation Jean-Jacques Boussaingault, Président du Parc, a été l'un des initiateurs de cette Maison dès les prémices de la création du Parc en 1999 : « Je suis ravi de voir sortir de terre la Maison du Parc. Une architecture en lien avec le territoire, **conçue dans un esprit d'innovation** avec des matériaux locaux et économes en énergie. Elle va donner une nouvelle dimension au Parc. Elle sera la vitrine de ses savoir-faire technique, environnemental, économique et touristique ; **un lieu d'accueil** où le public prendra la mesure de ses multiples fonctionnalités. Elle apportera un meilleur confort à l'équipe du Parc et à ses visiteurs ».



RECYCLERIE DU GÂTINAIS

rien ne se perd, tout se transforme !

Quel que soit l'auteur de ce postulat, il prend tout son sens à la Recyclerie du Gâtinais à Prunay-sur-Essonne. Là, une équipe polyvalente très motivée s'emploie à redonner vie et couleurs à des objets abandonnés voués à la destruction : bibelots, meubles, outillage, appareils ménagers, ustensiles de cuisine, équipements informatiques... Tous sont ensuite revendus à des prix défiant toute concurrence. Chineurs, à vos marques !

Un projet novateur

Portée par l'association Sésame (Sud Essonne Solidarité Aide Multi Emploi), la Recyclerie du Gâtinais vient de s'installer dans le nouveau bâtiment du Centre artisanal intercommunal Jean-Michel Daudu à Prunay.

Implanté sur une ancienne friche industrielle, le Centre artisanal Jean-Michel Daudu compte aujourd'hui 17 locataires et a permis de revitaliser l'économie locale en créant des emplois.

La venue de la Recyclerie donne une dimension écologique et sociale à cette dynamique.

Une démarche de développement durable

La Recyclerie récupère dans les déchetteries, et auprès des particuliers, des objets à remettre en état afin de les revendre à des prix compétitifs.

Nathalie Paris, Directrice de Sésame et de la Recyclerie du Gâtinais explique : « Notre activité s'articule autour de 4 axes :

- la **collecte** dans les déchetteries ;
- la **valorisation** en atelier à la Recyclerie, où les objets sont nettoyés et remis en état ;
- la **vente** dans un local commercial à Mennecy (d'autres viendront) ;
- la **sensibilisation** des écoles et des familles : éduquer à ne pas jeter les objets mais à les réemployer, participer au développement durable en leur offrant une seconde vie ».

Sandrine Masin, Présidente de la Recyclerie du Gâtinais, précise : « Nous intégrerons un atelier bois dans l'activité de la Recyclerie, car c'est la matière la plus enfouie à ce jour et cet enfouissement a un coût pour les communes. Nous espérons que cela diminuera au cours des prochaines années. Il s'agit là d'une démarche de développement durable qui ne peut qu'essaimer. Dans cette dimension et sur ce concept, nous sommes des pionniers en Essonne ».

Un tremplin pour une insertion durable

Guy Cappé, Président de la Société publique locale qui gère le Centre artisanal intercommunal, a été à l'origine du projet. « Il nous a semblé normal de renvoyer vers le public une partie des aides publiques dont le Centre a bénéficié, en mettant gratuitement un local à la disposition de la Recyclerie. Grâce à cette structure facilitant l'accès au travail des personnes en difficultés professionnelles, dix

emplois aux profils très diversifiés ont été créés, encadrés par Maxime Lancier, menuisier-ébéniste. La Recyclerie constitue un tremplin pour les former, le premier maillon d'une chaîne qui devrait les conduire vers une insertion professionnelle et sociale durable ».



Maxime Lancier, Sandrine Masin, Guy Cappé, Nathalie Paris

Préparer l'avenir

Le Parc naturel régional du Gâtinais français soutient le projet. Il a participé aux étapes de création de la Recyclerie avec les élus et partenaires du territoire (Syndicat intercommunal pour la revalorisation et l'élimination des déchets et ordures ménagères-Siredom, Société d'économie mixte d'activité exploitation et ramassage-Semaer), et à la recherche de locaux.

Si son activité se développe, la Recyclerie pourrait s'agrandir et la vente pourrait se faire sur place.

RECYCLERIE DU GÂTINAIS

Siège social : 7, chemin du Marais, 91720 Maisse

Atelier : 45, rue de l'Essonne, 91720 Prunay-sur-Essonne

Contact : Sandrine Masin, tél. : 01 64 99 38 22



• 25 août

La Nuit de la Chauve-souris

Cette noctambule méritait bien une nuit rien que pour elle ! Son mode de vie est tellement passionnant que vous n'en aurez pas de trop avec **le film, le diaporama commenté et les sorties à la nuit tombée...**

Venez la découvrir à tire d'aile et si ce mammifère ailé vous plaît, vous pourrez même **construire un nichoir** pour lui offrir un gîte près de chez vous. Pour le couvert, elle dévorera mouches et moustiques !

À partir de 15h. Gratuit. Lieu à préciser (01 64 98 73 93 ou www.parc-gatinais-francais.fr)

• Du 21 sept. au 18 nov. - Milly-la-Forêt

« **La Mongolie à Milly-la-Forêt** » : un ensemble d'évènements pour faire connaissance avec ce pays fascinant, aux multiples facettes. Amateurs d'art et d'histoire, de spectacle vivant, amoureux de la nature... vivez au rythme de la Mongolie pendant 2 mois ! Infos : 01 64 98 75 52

FORUM DES ASSOCIATIONS

• 8 septembre - Barbizon

Espace culturel Marc Jacquet, de 14h à 18h.

• 9 septembre

Perthes-en-Gâtinais, place de la Mairie, toute la journée.

Pringy, salle des fêtes, de 14h à 18h.

LES ARTISTES EXPOSENT

• Jusqu'au 2 septembre - Milly-la-Forêt

Exposition « Jean Hugo » : un hommage à l'un des amis de Jean Cocteau, arrière-petit-fils de Victor Hugo, peintre et décorateur de théâtre (il s'est notamment associé à Jean Cocteau pour réaliser les costumes des « Mariés de la Tour Eiffel »). Maison Jean Cocteau, 15 rue du Lau, du mercredi au dimanche de 10h à 19h. Tarifs : 7€, 6€ et 4,50€. Infos : 01 64 98 11 50.

• Jusqu'au 2 septembre - Milly-la-Forêt

Exposition : Daniel Bocian, natif de l'Essonne, est un ancien chaudronnier passionné par le travail du métal ; **Pierre Cotting** est peintre de renommée internationale. Espace culturel du Moustier, du mardi au dimanche de 10h à 12h30 et de 14h à 18h. Entrée libre. Infos : 01 64 98 75 52.

• Jusqu'au 2 septembre - Milly-la-Forêt

Exposition : les toiles d'Isabelle Cransac, sont chacune des instantanés dans lequel le « banal » peut devenir parfois source de mélancolie ; **Nicolas Crozier** puise dans ce que tout un chacun ne voit pas, garder ce qui ne se garde pas et détourne ces objets pour leur redonner une vie nouvelle. Espace culturel Paul Bédu, du mercredi au dimanche de 14h à 18h. Entrée libre. Infos : 01 64 98 75 52.

• Du 15 au 23 septembre - Barbizon

Exposition des artistes de Barbizon. Les peintres et sculpteurs barbizonnais toutes générations confondues, exposent ensemble leurs oeuvres. Espace culturel Marc Jacquet, de 10h à 12h et de 14h à 18h. Gratuit.

MUSICALEMENT VÔTRE

• 11 juillet à D'Huisson-Longueville

Répétition publique du Chœur de la 23^e Académie de Musique Sacrée de la Renaissance. 110 participants, direction : Jean Belliard. Église, à 14h.

Concert par 3 lauréats de concours internationaux. Nicolas Gros et David Galoustov au violon, Arthur Lamarre au violoncelle. Compositeurs : JM. Leclair, R.Gliere, H.Wieniawsky. Église, à 16h30. Entrées libres.

TERROIR ET TRADITIONS

• 16 septembre - Achères-la-Forêt

Marché des saveurs. Pour mettre à l'honneur notre patrimoine gastronomique, environ 20 producteurs et transformateurs locaux, (la plupart d'entre eux venant du Parc) proposeront aux visiteurs leurs produits. Restauration possible sur place. Filets gourmands à gagner. Parking de l'école, à côté de la Mairie, Hameau de Meun, de 10h à 18h. Entrée libre.

• 23 septembre - Amponville

Festival des passionnés, marché du terroir et des artisans. Venez découvrir et discuter avec les passionnés de votre région (collectionneurs, artistes, patrimoine...), déguster les spécialités locales et vous émerveiller chez les artisans. Parc des Manneries, de 9h à 18h.

• 23 septembre - Barbizon

Fête du village. Réunion des arts de la région : peinture, gastronomie, art floral, produits du terroir... Rues du village.

• 30 septembre - Arbonne-la-Forêt

Randonnée gourmande et marché de producteurs. D'Arbonne-la-Forêt à Barbizon en passant par Saint-Martin-en-Bière, Les étapes gourmandes sont assurées par des producteurs locaux : apéritif (cidre/jus de pommes et pains spéciaux), entrée (crudités de saison), plat (poulet fermier/pommes de terre), assortiment de chèvres, faisselle au miel ou coulis de fruits rouges, pain d'épices, boissons : vin, eau, café, tisane à la menthe poivrée, bière « La Gâtine ». La paysagiste du Parc vous initiera à la lecture du paysage. Rdv à 9h, salle des fêtes d'Arbonne. Tarif : 18 €. À l'arrivée à 16h : marché des producteurs de pays dans la cour de la Ferme des 4 Saisons (678 rue Grande à Arbonne). Gratuit.

PATRIMOINE

• Burcy

Suite à la fin des travaux de restauration de l'église, elle se visite à nouveau le 2e samedi de chaque mois de 14h30 à 18h.

15 ET 16 SEPTEMBRE

JOURNÉES EUROPÉENNES DU PATRIMOINE Retrouvez tous les événements organisés dans les communes du Parc dans le programme qui paraîtra cet été. Retenez déjà :

• Boigneville

Concert, dans l'église, samedi à 20h30. **Visite de l'éco-musée, de l'église et de la crypte**, dimanche de 14h à 18h.

• La Chapelle-la-Reine

Exposition de peintures, sculptures, travaux manuels. Salle polyvalente Villa Capella, de 14h à 19h.

• Ormesson

Découverte paléolithique

Le site paléolithique « des Bossats » fait l'objet de fouilles archéologiques depuis 2009 qui ont révélé la superposition de deux occupations distantes de 20 000 ans, et rattachées à deux espèces humaines différentes : l'homme de Néandertal et l'Homo sapiens.

Projection du film documentaire présentant la campagne de fouilles 2012, **ateliers pédagogiques tout public, visites guidées du site, exposition...**

(**gratuit**). Un partenariat Parc naturel régional du Gâtinais français, Commune d'Ormesson, CNRS, Musée de Préhistoire d'Ile-de-France.

• Perthes-en-Gâtinais

Si les vieilles pierres pouvaient parler... Énigmes pour découvrir l'histoire de Perthes. De 9h à 18h.

• Puislelet-le-Marais

Centenaire de la caserne des pompiers volontaires. Samedi de 9h30 à 12h et de 14h à 18h, dimanche de 9h30 à 11h, cérémonie à 11h. Rendez-vous devant la Mairie.

Visite libre de l'église du 11^e siècle. Samedi uniquement, de 14h à 16h.

• Villiers-sous-Grez

Exposition « L'école... hier ». Les traces des premières écoles primaires du canton, l'évolution aux 19^e et 20^e siècles, le collège de la Chapelle-la-Reine. Foyer J-L. Garban, de 10h à 19h.

ZOOM GOURMAND



Pois gourmands au pesto de menthe poivrée de Milly et au fromage de chèvre

- .3 poignées de pois gourmands frais
- .1 petit chèvre mi-sec
- .80 ml d'huile d'olive
- .1/2 cuillère à café de pignons de pin
- .1 poignée de menthe poivrée fraîche,
- .1 tige de ciboulette
- .Sel, poivre

Plonger les pois gourmands dans l'eau bouillante salée. À la reprise de l'ébullition cuire 2 à 3 minutes. Égoutter ou refroidir dans l'eau glacée pour fixer la couleur. Mixer la menthe poivrée avec les pignons et l'huile d'olive, saler et poivrer. Servir les pois gourmands refroidis arrosés de pesto de menthe poivrée, parsemée de ciboulette et de copeaux de chèvre.